

Club Culturel de Loisirs d'Expression et de Récréation 41, rue René et Jean Lefèvre – 28130 PIERRES ©: 02.37.23.12.43 Mail : ccler.maintenon@free.fr
Site Internet : www.ccler-maintenon.com

# Fiche Adhérent 2025-2026

		ANIMATEURS : Philippe GARCIA			Co-animatrice : Catherine JOYON	
		Prénom :				
	de Naissance : hone : Domicile .			Portable		
ARIFS	Adhésion: CCLER Moins de 18 ans  Cotisation: Moins de 18 ans ou étudiant		35 €/an 20 €/an 60 €/an 30 €/an	réglée le réglée le		
				réglée leréglée le		cheque ii
0	Cette fiche est à re	etourner au secrétariat a	avec <b>les règ</b>	lements.		L
ъ.						
Droi	t à l'image					
Je sou	ıssigné(e)					
Deme	eurant					
	ise le CCLER à ca tés du CCLER.	apter et à exploiter, à t	itre gracie	ux, mon im	nage (photos, vid	éos) dans le cadre des
-	-	e publiées sur le site in u'il sera nécessaire po			ociation.	
Fait à						
Le						
« Lu e	et approuvé »					
Signa	ture					



Club Culturel de Loisirs d'Expression et de Récréation 41, rue René et Jean Lefèvre – 28130 PIERRES ©: 02.37.23.12.43 Mail : ccler.maintenon@free.fr Site Internet : www.ccler-maintenon.com

REGLEMENT INTERIEUR

## Atelier PHOTO Année 2025-2026

Animateur, Philippe GARCIA ≅: 06.26.15.20.09 Co-animatrice, Catherine JOYON ≅: 06.08.12.58.97

Fonctionnement : Local Photo et salles Cèdres et Bleuet

Cours confirmés, tous les vendredis
 Cours débutants, tous les mercredis
 Horaires : de 20h00 à 22h15
 Horaires : de 20h00 à 22h15

En aucun cas, la responsabilité du CCLER n'est engagée en dehors des heures normales des cours.

		35 €/an 20 €/an (pour les - <i>de 18 ans</i> )	
<b>TARIFS</b>	Cotisation à l'Atelier Photo	<b>60</b> €/an	
		<b>30</b> €/an (Pour les - de18 ans ou	
		étudiant)	

Les cotisations restent acquises au CCLER quel que soit le nombre de cours auxquels l'adhérent aura participé.

#### Chaque adhérent s'engage à:

- Avoir une attitude conviviale envers les autres adhérents. Dans chaque groupe, entraide et information auprès des absents.
- Prévenir de son absence avant les cours.
- Aider aux activités liées aux manifestations, expos du CCLER (organisation des expos, publicité et affichages, mise en place du matériel, participation aux permanences, etc.).

### Chaque adhérent est responsable :

- Des locaux et du matériel.
- Des dégradations qu'il pourrait commettre.

En cas de dégradations, de perte ou de vol des vêtements ou affaires personnelles des adhérents, la responsabilité du CCLER n'est pas engagée.

#### La Présidente, Christine DUPRAT

¥	
<u> </u>	t à remettre aux animateurs).
Je soussigné(e)	
déclare avoir pris connaissance du règlement intérier Récréation), concernant l'Atelier Photo pour l'annu	eur du CCLER (Club Culturel de Loisirs, d'Expression et de née 2025-2026.
Date :	Signature :